

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLESLE

**30Juin2023-038**

L'an deux mille vingt trois, le trente juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLESLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GIBELIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13 (Décès de Karine DUCHER le 7 décembre 2022)

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/06/2023

**Présents** : Pascal GIBELIN, Maire ; Thierry VERDIER, 1<sup>er</sup> Adjoint ; Stéphanie GRANET, 2<sup>ème</sup> Adjointe ; Pascal FEYT, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Robert BAISSAC ; Francis BOUDET ; Martine RIOUX ; Jean-Paul RENARD ; Marc GODFRIN ; Dominique DUBRAY.

**Excusés** : Guylaine LAPORTE ; Jaufré LÉPINETTE ; Sylvie BAISSAT.

**Pouvoir**

Madame Martine RIOUX a été élue secrétaire de séance.

**Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2023**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2023 dont un exemplaire avait été transmis à chaque membre par mail le 28 juin 2023.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, après vote : CONTRE = 0    ABSENTION = 0    POUR = 10

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 26 mai 2023.

Ainsi fait et délibéré, les ans, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Pour extrait certifié conforme,

Pascal GIBELIN,  
Maire de BLESLE.



## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLESLE DU 26 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLESLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GIBELIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13 (Décès de Karine DUCHER le 7 décembre 2022)

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/05/2023

**Présents** : Pascal GIBELIN, Maire ; Thierry VERDIER, 1<sup>er</sup> Adjoint ; Stéphanie GRANET, 2<sup>ème</sup> Adjointe ; Guylaine LAPORTE ; Robert BAISSAC ; Francis BOUDET ; Martine RIOUX ; Jean-Paul RENARD ; Jaufé LÉPINETTE , Sylvie BAISSAT , Marc GODFRIN ; Dominique DUBRAY.

**Excusé** : Pascal FEYT, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

**Pouvoir** :

Monsieur Marc GODFRIN a été élu secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Convention bibliothèque
- Vente terrain communal
- Tarifs locations
- Questions diverses

### 1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2023

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2023 dont un exemplaire avait été transmis à chaque membre par mail le 23 mai 2023.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, après vote : CONTRE = 0    ABSENTION = 0    POUR = 12

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 28 avril 2023.

### 2- CONVENTION BIBLIOTHEQUE

#### SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA LECTURE PUBLIQUE 2023-2027 – SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LE DEPARTEMENTAL DE HAUTE-LOIRE ET LA COMMUNE DE BLESLE

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion d'information, en présence de Madame Julia MORINEAU-ÉBOLI, Directrice de la Médiathèque départementale a eu lieu à Blesle le 11 mai concernant le Schéma départemental de la Lecture Publique 2023-2027 pour définir le sens et l'ambition du schéma et ainsi préciser les modalités du contrat d'objectifs et de moyens et les règles du partenariat durant la période.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après délibération, le conseil municipal :

Après avoir pris connaissance du contrat d'objectifs et de moyens établi par Département de la Haute-Loire et transmis à chaque membre du conseil municipal par mail le 23 mai,

- Autorise le Maire à signer le contrat d'objectifs et de moyens entre le Conseil Départemental de Haute-Loire et la Commune de Blesle et toutes les pièces relatives à cette affaire.

### 3- VENTE TERRAIN COMMUNAL

#### VENTE D'UNE PARCELLE ET D'UNE PARTIE DE DEUX PARCELLES COMMUNALES A LA BESSIERE A M. ET MME JACQUES BOUDET

##### Monsieur Francis BOUDET n'a pas pris part à cette délibération

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu de M. et Mme Jacques BOUDET qui souhaitent faire l'acquisition d'une partie de deux parcelles communales cadastrées section AC n° 48 et 111 contigües à leur propriété cadastrée section AC 47 à la Bessière, ainsi que la parcelle cadastrée section AC n° 110.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la vente d'une partie de deux parcelles communales cadastrées section AC n° 48 et 111, ainsi que la parcelle cadastrée section AC n° 110.
- Fixe le prix de vente à 3 € le M<sup>2</sup>
- Indique que tous les frais relatifs à cette transaction seront à la charge des acheteurs (géomètre et frais d'acte notarié).
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin qu'il signe toutes les pièces relatives à cette affaire.

### 4- TARIF LOCATIONS

#### CENTRE D'EXPRESSION CULTURELLE DE BLESLE – COMPLEMENT TARIFS DE LOCATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération de Janv2022-002 concernant les tarifs de location du centre d'expression culturelle et indique qu'il a été sollicité par plusieurs organismes qui souhaitaient en disposer pour faire des réunions. Il indique que cette option n'a pas été prévue et qu'il serait souhaitable de la rajouter.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal :

- décide de fixer les tarifs suivants :

TARIFS RÉUNION	
SALLE (salle seule sans matériel)	80 € 100 € avec chauffage

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin qu'il signe toutes les pièces relatives à cette affaire.

## 5- QUESTIONS DIVERSES

### **NON APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION SUR LE BIEN CADASTRE SECTION AA 33 APPARTENANT A MONSIEUR TOBY BRADBURY**

Monsieur Thierry VERDIER, 1<sup>er</sup> Adjoint informe le Conseil Municipal qu'il a été reçu de Maître Thomas BESSE, Notaire à MASSIAC, un courrier relatif à la vente d'un bien appartenant à Monsieur Toby BRADBURY, cadastré Section AA n° 33 d'une contenance de 4 a 87 ca au prix de 190 000 € dont mobilier 16 000 € et demande si la Commune est intéressée par cette cession.

Vu l'exposé de Monsieur VERDIER et après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De ne pas se porter acquéreur du bien appartenant à Monsieur Toby BRADBURY, cadastré Section AA n° 33 d'une contenance de 4 a 87 ca et indique que le droit de préemption ne sera pas appliqué par la Commune.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin qu'il signe toutes les pièces relatives à cette affaire.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu de la SARL RICARD le devis pour la réfection de la toiture en lauzes du Cœur des Dames de l'église Saint Pierre, le conseil donne son accord pour qu'il soit transmis aux services de la DRAC afin de connaître les démarches à effectuer en termes d'autorisation de travaux et nous indiquer à quelles types d'aides la commune peut prétendre.

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'un stylo lecteur pour l'école au prix de 338.15 €.

Cluny : Blesle, site clunisien a été inclus dans la démarche de labellisation comme « Commune Associée », une rencontre est prévue le 8 juin 2023 à Lavoûte-Chilhac en présence du Directeur de l'Association.

L'heure de la réunion du 9 juin 2023 pour élire les délégués et les suppléants pour les élections sénatoriales est prévue à 18 h 30.

Une journée de nettoyage et peinture pour les membres du conseil et conjoints est prévue le dimanche 4 juin 2023 à 9 heures au Camping.

**PROCES-VERBAL ARRÊTÉ ET APPROUVÉ à l'unanimité  
par les membres du Conseil municipal lors de la réunion du 30 JUIN 2023.**